



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 66745

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les dérapages de prix actuellement constatés en France à quelques mois de la mise en circulation de l'euro. En effet, il apparaîtrait qu'une étude ministérielle attesterait de hausses de prix importantes sur plusieurs produits enregistrées depuis ces dernières semaines dans l'ensemble du pays. De même, il apparaîtrait que la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) aurait relevé par exemple, une augmentation des prix pratiqués dans la boulangerie de 0,8 % en août 2001 par rapport à juillet 2001, et de 7,2 % sur un an. Ces augmentations, par ailleurs, n'auraient pas échappé à la célèbre revue 60 millions de consommateurs qui aurait constaté des hausses de prix anormales sur certains articles, boulangerie et produits laitiers en tête. Ainsi le litre de lait vendu dans les super et hypermarchés Casino serait passé, entre juin 2000 et juin 2001, de 5,15 francs à 7,28 francs, soit une hausse de 41,3 %. Force est de constater que de très nombreux commerçants, ainsi que la grande distribution n'ont pas hésité à tirer parti d'une si belle occasion de gagner de l'argent. En effet, le Gouvernement leur avait demandé d'arrondir leurs prix en euros, afin de ne laisser que deux chiffres après la virgule. Trop nombreux sont ceux qui sont allés beaucoup trop loin, cherchant à imposer de nouveaux « prix psychologiques », tous plus élevés que ne l'impose le résultat de la conversion à 6,55957 francs pour un euro. Compte tenu de cette situation, particulièrement regrettable et inquiétante pour la préservation du pouvoir d'achat des moins favorisés, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures fermes et urgentes qu'il compte prendre, afin de faire revenir les prix à des niveaux plus acceptables, et les sanctions que ces services comptent prendre contre les commerçants indécents.

Texte de la réponse

Le risque de dérapage des prix à l'occasion du passage à l'euro est une préoccupation prioritaire du Gouvernement. S'il est exact que des mouvements de prix ont été constatés dans la période récente, ceux-ci appellent néanmoins quelques observations. D'une part, ces hausses de prix concernent, dans de nombreux cas, des produits et services de grande consommation, tels que, notamment, les produits laitiers et la boulangerie-pâtisserie, ce qui est immédiatement perceptible dans la vie quotidienne et, de ce fait, a reçu un fort écho médiatique. D'autre part, il convient de préciser que ces augmentations de prix ne sont pas généralisées à l'ensemble de la consommation des ménages, ce qui est confirmé par les derniers indices de prix publiés par l'INSEE : stabilité des prix en août, hausse de 0,2 % en septembre, portant l'inflation à 1,5 % en glissement annuel en septembre. Toutefois, le passage à la nouvelle monnaie ne doit pas être l'occasion ou le prétexte de dérives particulièrement sensibles pour les consommateurs aux revenus les moins élevés, et porteuses de risques pour l'économie française. Aussi, les services du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation agissent-ils actuellement par différents moyens : renforcement du dispositif de surveillance des prix mis en place au cours de l'été et publication des enquêtes de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), rencontres avec les représentants des professions où des hausses sensibles ont été constatées, réactivation des « observatoires

de l'euro », recherche des ententes illicites (hausse de prix résultant de consignes au sein d'une profession), et répression de toute erreur manifeste de conversion au détriment des consommateurs. Ces différentes actions, ainsi que la vigilance des consommateurs et l'engagement, de la part de plusieurs organisations du commerce et de l'industrie, de neutralisation des hausses de prix entre le 1er novembre 2001 et le 31 mars 2002, devraient concourir à assurer une modération des prix pour les prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66745

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5542

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6820